



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1412

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Parc public de stationnement "Hôtel de ville de Villeurbanne" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur : Monsieur Vesco**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés :** Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillionel.

**Séance publique du 26 avril 2010****Délibération n° 2010-1412**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Parc public de stationnement "Hôtel de ville de Villeurbanne" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a délégué à la société Lyon Parc Auto, par une convention du 25 avril 2003, la construction et la gestion du parc public de stationnement "Hôtel de Ville de Villeurbanne" pour une durée de 35 ans.

Ce projet prévoyait la construction d'un parc d'une capacité de 388 places, pour un montant global de 9 400 000 € HT.

La Communauté urbaine a versé la subvention d'équipement prévue au contrat pour assurer l'équilibre de l'opération, en 2004 et 2005, pour un montant total de 1 900 000 € nets de taxes.

Le permis de construire a été déposé par le délégataire le 20 octobre 2003 et délivré le 28 janvier 2004. Les travaux de construction de l'ouvrage sont intervenus de juin 2004 à novembre 2006.

Le parc de stationnement a été mis en service le 15 novembre 2006.

Le délégataire fait état de différents surcoûts de construction pour un montant global de 1 073 794 € HT.

Après la production de justificatifs techniques par le délégataire, l'examen et la vérification de ces éléments par les services de la Communauté urbaine, il apparaît qu'une part de ces surcoûts est directement liée à des demandes spécifiques émanant de la Communauté urbaine.

Au terme des discussions engagées avec le délégataire, la Communauté urbaine est prête à assumer les surcoûts dont les causes lui sont imputables.

**Description et montant des surcoûts imputables à la Communauté urbaine**

L'aménagement de la place publique a nécessité l'adaptation du projet de parc de stationnement (déplacement de l'escalier de secours et le positionnement différent des grilles de ventilation).

Le surcoût induit par cet aménagement est de 250 950 € HT.

Les incidences de délais imputables à la Communauté urbaine (214 jours) dont les conséquences financières (indexation défavorable) sur les marchés de travaux contractés par le délégataire sont évaluées à 165 336 € HT.

### Synthèse

En conséquence, la Communauté urbaine envisage de verser une subvention d'équipement complémentaire au délégataire, d'un montant de 416 286 € nets de taxes, pour couvrir lesdits surcoûts.

Cette subvention sera versée sur l'exercice 2010 après adoption d'un avenant à la convention de délégation de service public, portant ainsi le montant total de la subvention d'équipement versée par la Communauté urbaine de Lyon à 2 316 286 € nets de taxes.

La majeure partie du surcoût de construction demeurera à la charge du délégataire, soit 657 508 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire d'un montant de 416 286 € au profit de la société Lyon Parc Auto, pour compenser les surcoûts de construction du parc de stationnement "Hôtel de Ville de Villeurbanne" directement liés à des demandes spécifiques de la Communauté urbaine,

b) - l'avenant n° 2 modifiant l'article 8 de la convention du 25 avril 2003, relatif au financement du parc public de stationnement "Hôtel de Ville de Villeurbanne".

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 25 avril 2003 et à prendre toute mesure utile en vue de sa mise en œuvre.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 1304 individualisée le 12 juin 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 416 286 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 416 286 € en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 316 286 € en dépenses.

4° - **La dépense** d'investissement, d'un montant de 416 286 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 824 - opération n° 1304.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**